

Communiqué pour affichage immédiat

A : TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC (SAPSCQ)

DE : STÉPHANE LEMAIRE, PRÉSIDENT NATIONAL DU SAPSCQ

Négociation avec le ministère

Le dernier droit

Mesdames, Messieurs,

(Le 29 octobre 2008) Les discussions qui ont débuté en mai avec les représentants du gouvernement québécois arrivent à leur point culminant. Nous sommes dans le dernier droit et notre comité de négociation a fait rapport de l'état des travaux aux délégués du conseil syndical les 28 et 29 octobre derniers.



Aucune entente de principe n'est intervenue à ce jour, car nous considérons que les propositions gouvernementales ne répondent pas à nos revendications que nous avons transmises aux négociateurs patronaux. La négociation avec les représentants du gouvernement se poursuit le mardi 4 novembre prochain et ces derniers ont annoncé qu'ils déposeraient une offre globale, touchant donc tous

les aspects qui font l'objet de pourparlers depuis le début du processus. Notre comité de négociation évaluera alors cette proposition.

Rappelons quelques éléments. Nous poursuivons toujours l'amélioration de nos conditions de travail, malgré le contexte de la Loi 43 qui a mis fin abruptement à la négociation des conventions collectives des 500 000 travailleuses et travailleurs du secteur public québécois, dont nous faisons partie. Nous avons transmis aux représentants gouvernementaux les résultats de la tournée des assemblées générales qui a rejeté l'entente de principe conclue en décembre 2007. Une nouvelle proposition syndicale leur a été déposée dans une ultime tentative de renouer avec un processus de négociation. Notre syndicat est le seul de toutes les organisations du secteur public à avoir repris la négociation.

Si nous avons obtenu une deuxième table de discussions avec le gouvernement, c'est en raison de la mobilisation et de la solidarité dont nous avons fait preuve au cours des deux dernières années. Ce n'est pas un mince exploit. À cette conjoncture dominée par l'application de la Loi 43, il faut maintenant compter sur une éventuelle campagne électorale au cours des prochaines semaines.

Une démarche démocratique

Pour nous assurer que nous portions les préoccupations de nos membres, le conseil syndical a conçu un sondage que devaient remplir tous les membres. La compilation des réponses aux questionnaires reçus a servi à élaborer un cahier d'orientation à partir des priorités qui ont été déterminées par les membres. Le conseil syndical a été partie prenante à toutes les étapes d'élaborations de nos demandes.

Il ne s'agissait pas d'entreprendre une démarche traditionnelle de renouvellement de l'ensemble de notre convention collective. Celle-ci, à l'instar de toutes les autres du secteur public québécois, sera renégociée à son échéance, le 31 mars 2010. La négociation en cours doit être considérée comme une étape qui se poursuivra à ce moment. Toutes les assemblées générales seront alors consultées pour établir nos revendications.

Objectifs patronaux

Dès le début des discussions avec le gouvernement, leurs représentants nous ont fait part des objectifs qu'ils poursuivaient. Il s'agissait des mêmes objectifs qu'ils nous avaient présentés l'année dernière :

- L'abolition de la lettre d'entente no 6 (« faux 5-2 »)
- La flexibilité totale des TPR
- Un cadre budgétaire restreint

À toutes les étapes de la négociation, ils n'ont cessé de nous rappeler ces objectifs. C'est notamment ce qui explique qu'aucune entente n'est intervenue à ce jour.

Nos revendications

La consultation que nous avons menée a établi les objectifs suivants :

- Hausse du salaire
- L'augmentation salariale ne doit pas être établie sous forme de prime, mais faire partie du traitement de base, versée de façon uniforme à tous les agents; elle doit être cotisable au régime de retraite
- Réduction du nombre d'échelons ou le temps requis pour atteindre le sommet de l'échelle salariale
- Période pour nommer les TPR en temps complet
- Contrer l'assignation obligatoire
- Etc.



Où en sommes-nous?

Malgré tous les problèmes que nous connaissons, en terme entre autres des pénuries de main-d'œuvre, de surcapacité carcérale, d'assignation obligatoire et d'iniquité salariale, nous devons constamment rappeler au gouvernement cette situation qui doit être corrigée. Pour lui, la première considération est d'ordre budgétaire et elle dicte sa ligne de conduite dans cette négociation.

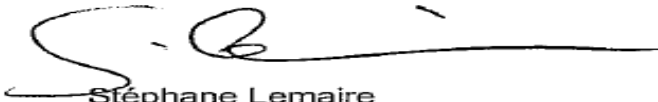
C'est ce qui explique que l'offre financière du gouvernement, à ce jour, n'est pas différente que celle qui nous avait été déposée l'année dernière. Elle s'établit globalement à 4,46 %. Cependant, il est acquis que cette hausse salariale serait versée de façon uniforme à tous les ASC et qu'elle serait comptabilisée au régime de retraite, si nous parvenons à une entente. De plus, la prime de facteur de milieu (1,53 %) serait intégrée aux échelles salariales et aussi comptabilisée au fonds de pension. L'intégration de cette prime aux échelles, versée actuellement en montant forfaitaire, aurait un effet positif sur la prime de nuit et notre fonds de pension.

Le gouvernement est prêt à accorder le statut de temps complet aux TPR après une période de cinq ans, à partir de la date d'embauche. Cependant, il maintient toujours sa demande de flexibilité totale.

Concernant les moyens à court terme pour contrer le « gel », en plus d'une meilleure définition des services requis lors de situations d'urgence, nous avons proposé l'établissement d'horaire de travail 7 X 7- 5 X 2 et les horaires de 12 heures. S'il y avait une entente à ce sujet, ces horaires ne seront pas imposés, mais convenus établissement par établissement.

Les prochains jours sont cruciaux et la solidarité est de mise. Nous nous sommes donné des moyens pour poursuivre la bataille conduisant à la revalorisation de notre travail et nous ne dérogeons pas à nos mandats.

La solidarité, c'est l'affaire de tous, car c'est tout le monde qui en bénéficie!



Stéphane Lemaire
Président national
Syndicat des agents de la paix en
services correctionnels du Québec

SL/